

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20211216-185-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

N° 185/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 décembre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 décembre

Objet de la délibération :

SCOT : Demande d'aide régionale à l'ingénierie pour le poste de chargé de mission

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le seize décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Gérard COULET à Vanessa DORDOR, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Christophe JOUVIN à Sébastien LAITHIER, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Alain MONNNIER à Gérard VERMOT-DESROCHES
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Jean-Marie DALOZ par M. Mathieu LINIGER, Thierry MAIRE DU POSET par Agnès MATHEZ-ROUMEAS
- Excusé(e)** Claude CHATELAIN, Olivier DARD, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER
- Absent(e)s** Gilles ARNOULD, Henri BARBET, Laurence BREUILLOT, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Boris PIERRET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La CCLL est structure porteuse de SCoT et a ouvert un poste de chargé de mission dont 80 % d'équivalent temps plein est dédié à l'ingénierie et à l'animation de la démarche.

Le poste de chargé de mission est également dédié à la mobilité (20 %).

Ce poste est susceptible d'être soutenu par le dispositif d'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté 30.08 « Soutien à l'ingénierie des Territoires de Projets (Postes et Etudes) ».

Les dépenses éligibles au titre du poste d'ingénierie sont subventionnées à hauteur de 20 à 50 %.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de solliciter une aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du dispositif « Soutien à l'ingénierie des Territoires de Projets (Postes et Etudes) » pour le poste d'ingénierie SCoT sur l'année 2022 à hauteur de 18 500 € ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la demande et à l'octroi de la subvention.

Fait et délibéré en séance, le 16.12.2021
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président